

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Claudine Bérubé	Numéro de permis 2019388	Date d'inspection Le 14 septembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie Au Royaume En Chant T		Numéro de téléphone (506) 284-1017	
Adresse 5 rue Des Sapins Kedgwick NB E8B 2B3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
41(3) L'exploitant d'un établissement agréé : a) affiche, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable à cette fin.	41(3)(a)	14 sept. 2023	
Commentaires : La procédure de changement de couche dans le local des nourrissons n'est pas affichée à l'endroit désigné pour le changement de couches. Il doit être imprimé et affiché.			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance. - Le ratio est respecté lors de la visite. - Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse. - Les jouets extérieurs sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents. - Un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant. - Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche. - Observations: <p>Nourrissons: changement de la couche, jeux extérieurs et jeux libres. Préscolaire 2-4 ans: jeux extérieurs et jeux libres À mon départ les enfants mangeaient leurs diners.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Discussions avec l'éducatrice concernant le dôme qui se trouve dans le terrain de jeux des après-classes. L'éducatrice me confirme que le dôme n'est pas utilisé par les enfants pour grimper. Les enfants l'utilisent comme cabane en dessous.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 septembre 2023

Date

original signé par
Claudine Bérubé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 septembre 2023

Date